

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUILLET 2015 A 9H00

L'an deux mille quinze et le 27 juillet à 9h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

Présents :

MM. Claude GUIGO, ARQUISCHE Pierrette, BELTRAMONE Désiré, ~~GUYOT Liliane~~, LECLERCQ Didier, LORE Loetitia, MIRON Antoine, MOURMANS Jean-Marc, ~~PLENT Christian~~, VIALE Josiane

Procuration : Madame Liliane GUYOT à Monsieur Claude GUIGO
Monsieur Christian PLENT à Madame Loetitia LORE

Secrétaire de séance : Didier LECLERCQ

Public : 1 personne

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Il demande ensuite si des corrections éventuelles sont à apporter au procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal du 14 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur MOURMANS donne une information concernant la production du toit photovoltaïque de la vacherie de Salès. Il est constaté qu'il s'agit des meilleurs mois de production.

POLITIQUE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN LIEN AVEC L'ITINÉRANCE. INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS CETTE DÉMARCHE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Métropolitain dans sa séance du 19 juin 2015, a présenté la délibération n° 16.1 portant sur sa politique en faveur de l'hébergement touristique en lien avec l'itinérance.

Monsieur le Maire poursuit en précisant qu'une étude est en cours autour du massif du Tourneret hors stations de ski et zones côtières. 41 communes seraient bénéficiaires de cette politique métropolitaine dont Venanson. Il recense via un tableau, toutes les aides susceptibles d'être allouées dans le cadre de ce projet dont les axes sont le Gr 5 et le GR 52. Une carte retraçant nos atouts est en cours de préparation tels que : la réhabilitation du bar-restaurant communal, les vacheries des Murans dont 15 € sont d'ores et déjà alloués par le Conseil Régional, la vacherie de Salès par la création d'un point d'accueil.

Concernant les vacheries des Murans, une réunion avec les élus devra avoir lieu pour connaître l'orientation à prendre dès que les vacheries seront réhabilitées.

Il propose donc d'adresser à la Métropole Nice Côte d'Azur, la délibération suivante :

Considérant que l'itinérance, sous toutes ses formes (pédestres, équestres, cycliste, motorisée...), apparaît comme un levier de développement, dans la mesure où cette pratique crée des conditions propices permettant d'engendrer des interrelations entre ces différents espaces ;

Considérant que l'itinérance permet également de générer, notamment pour la montagne, une économie alternative et complémentaire aux stations de sports d'hiver ;

Considérant que la commune de Venanson se situe au cœur du projet d'itinérance qui préfigure en particulier, un lien entre d'une part le chemin des Grandes randonnées n° 5 situé en limite des communes de Clans, Marie, La Tour sur Tinée, Valdeblore et d'autre part, le GR 52 sur les communes de Saint Martin Vésubie, Belvédère et La Bollène ;

Considérant que l'accueil touristique de Venanson se décompose en un gîte communal, de gîtes privés (Gîtes de France) et du domaine des Champouns (camping et gîtes), le projet de rénovation de l'hôtel du village et le projet des sites d'accueil des Vacheries de Salès vers la Colmiane et les Vacheries des Murans, vers le Col du Fort.

Monsieur le Maire rappelle que des aides ont été demandées auprès de la réserve parlementaire, du conseil régional et du conseil départemental et de la DETR.

Il précise également qu'il a obtenu un rendez-vous auprès du cabinet du président de la métropole en vue de le solliciter à hauteur de 320 000 € (40 % du total d'aide sur un plafond de 800 000 €) pour la réhabilitation du bar-hôtel-restaurant communal. Il propose donc d'effectuer la demande de subvention auprès de la métropole Nice Côte d'Azur.

Madame LORE fait remarquer que dans le dossier de présentation de la Métropole, il est mentionné des contraintes et elle s'interroge de savoir si nous y répondons. En effet, le projet doit se situer sur le GR 5 ou à 2 km au plus et elle craint que le dossier ne soit pas éligible si les exigences ne sont pas respectées car il lui semble que le projet de la réhabilitation ne pourrait pas être pris en compte en l'état.

Par ailleurs, il est précisé sur le document remis par la métropole que le projet doit se situer sur le chemin établi.

Monsieur le Maire précise que toutes les annexes techniques ne concernent pas Venanson et des discussions s'engageront encore entre les 40 communes concernées dans le cadre d'une commission, pour défendre ce projet afin que Venanson et d'autres communes adhèrent au cahier des charges imposé car certaines d'entre elles -dont Venanson-, ne se retrouvent pas dans ce projet trop générique.

En ce qui concerne les vacheries des Murans, Monsieur le Maire souhaite provoquer une réunion avec l'ONF, Force 06, l'association des chasseurs pour coordonner les actions qui vont être menées dans le cadre de cette réhabilitation (coupe de bois à prévoir).

Adopté à l'unanimité.

VENTE D'UNE EMPRISE A DISTRAIRE DE LA PARCELLE N° A 1088 A M. ET MME BOETTO ARTHUR POUR PERMETTRE L'ACCÈS A LEUR CHALET SITUE ROUTE DE LA FORET

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu de vendre une emprise à distraire de la parcelle A 1088 à Monsieur et Madame BOETTO, pour permettre l'accès à leur chalet situé sur la route du Relais.

Vu la demande écrite formulée par Monsieur et Madame Arthur BOETTO, pour acquérir une emprise à distraire de la parcelle A 1088, pour permettre l'accès à leur chalet sis au 618 route du Relais à VENANSON (06450) ;

Vu la délibération de principe n° 29.03.2015 en date du 16 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette demande, il y a lieu de procéder à la vente de l'emprise à distraire de la parcelle A1088 d'une superficie de 240 m² au prix de 3 euros le m² soit un total de

720.00 (sept cent vingt) €uros et que les frais découlant de cette opération sont à la charge des acquéreurs et s'élèvent à 1 441.20 €uros ;

Adopté à l'unanimité.

VENTE D'UNE EMPRISE A DISTRAIRE DE LA PARCELLE N° A 920 A MME CASSARD MÉLANIE

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu de vendre une emprise à distraire de la parcelle A 920 à Madame Mélanie CASSARD, pour lui permettre la création d'une exploitation agricole.

Vu la demande écrite formulée par Madame Mélanie CASSARD, pour acquérir une emprise à distraire de la parcelle A 920, pour lui permettre la création d'une exploitation agricole ;

Vu la délibération de principe n° 124.10.2014 en date du 10 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette demande, il y a lieu de procéder à la vente de l'emprise à distraire de la parcelle A920 d'une superficie de 2 814 m² au prix de 2 €uros le m² soit un total de 5 628.00 (six mille six cent vingt huit) €uros ;

Adopté à l'unanimité.

CRÉATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PAR LE SERVICE FONCIER DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE DESSERVANT LE QUARTIER DE RIGONS

Monsieur le Maire informe qu'à chaque conseil il est demandé de prendre des délibérations à ce sujet. En effet, le service foncier du Conseil Départemental est pointilleux sur les documents en vue de réaliser les actes.

Il profite de remercier les personnes qui ont rénové la fontaine du Fountas.

Monsieur MOURMANS expose au conseil municipal que les travaux d'aménagement de la voie communale de Rigons, ont été réceptionnés et propose d'engager la procédure administrative et juridique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.111-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 36.08.2012 du 17 août 2012, relative au projet de la création d'une piste en vue de desservir le quartier de Rigons ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 39.11.2013 du 16 novembre 2013, autorisant l'achat, les échanges et les ventes de terrains impactés par l'emprise de la piste dans le quartier de Rigons ;

Acquisition de la parcelle D 230 de la succession JACOB/MOYEN

Acquisition à l'€uro symbolique des parcelles :

- D 847 de Mme CHAUVEAU
- D 362 et partie D 339 de M. MOURMANS
- D 239 de Mme COLONNA
- D 229 et D 231 Franck GUIGO
- D 292 et D 293 Brandon GUIGO

Échanges sans soulte :

- D 255 de M. RAVERA
- D 258 de M. PLENT Alain

Adopté à l'unanimité.

Une parenthèse est ouverte concernant le « Tour des Crêtes » qui descendra cette année sur Rigons au lieu de la vacherie de Salès et d'organiser à l'issue, le traditionnel repas.

Trois problèmes s'imposent toutefois :

- Terrain qui n'appartient pas à Monsieur BAILET Jean-Louis
- Un nettoyage est à effectuer pour rendre le chemin praticable. Madame LORE précise qu'il l'est
- Participation des Restos du Cœur auxquels il sera remis le bénéfice

Madame LORE prend la parole et précise qu'elle est contre le fait que cette manifestation soit associée à une action de solidarité ; elle ne remet pas en compte le bien fondé d'une action de ce type ni la somme demandée, mais elle souhaite que cela soit dissocié de cette manifestation car le Tour des Crêtes n'a pas cette vocation.

Elle propose qu'une manifestation différente soit organisée en faveur des Restos du Cœur, car les marcheurs paient pour les non marcheurs et elle pense que cela n'est pas clair.

Monsieur le Maire propose de voter le maintien du reversement bénéfique du Tour des Crêtes 2015 aux Restos du Cœur :

- Claude GUIGO, favorable
- Didier LECLERCQ, favorable
- Antoine MIRON, favorable au maintien
- Michèle ARQUISCHE, favorable au maintien
- Jean-Marc MOURMANS, favorable au maintien
- Désiré BELTRAMONE, faire payer les non marcheurs
- Loetitia LORE, faire payer les non marcheurs

Il faudra revoir la question pour l'année prochaine.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal de l'exercice 2015.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	300.00 €	
D 60622 : Carburants	100.00 €	
D 6156 : Maintenance	400.00 €	
TOTAL D 011 : Charge à caractère général	800.00 €	
D 673 : Titres annulés (exerc. Antér.)		800.00 €
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles		800.00 €
R 2183-111 Matériel de bureau	200.00 €	
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles	200.00 €	
R 2313 : Constructions		200.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours		200.00 €

Adopté à l'unanimité.

UNIFORMISATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE VENANSON AVEC CEUX DE LA MÉTROPOLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'uniformisation des avantages du personnel de la commune de Venanson avec ceux de la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016.

A savoir, l'adhésion à l'association « Comité d'Entraide Sociale d'Actions culturelles et de loisirs de Nice Côte d'Azur (CESAN), avec un coût d'adhésion annuel s'élevant à 0.80 % du montant de la masse salariale N-1 des agents restant dans les effectifs de la commune augmenté des frais de gestion à hauteur de 15 % du coût de l'adhésion.

Madame LORE souhaite savoir si tous les employés sont concernés. Il lui est répondu que l'information sera faite à tous les agents sans exception.

Adopté à l'unanimité.

CHOIX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET DOMMAGES AUX BIENS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens arrivera à terme le 31 juillet 2015.

Après consultation de deux compagnies d'assurances, il s'avère que Groupama a fait les propositions les plus intéressantes.

Monsieur le Maire propose de souscrire le contrat d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens auprès de Groupama dont le contrat d'assurance Villasur comprend pour une cotisation annuelle TTC de 3 967 € :

- Responsabilité générale des communes
- Responsabilité atteinte à l'environnement
- Protection juridique des communes
- Groupama Prédit : anticipation et gestion des risques hydrométéorologiques
- Dommages aux biens

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite négocier ce montant avec notre conseiller Groupama.

L'agence AXA a répondu que compte tenu du relevé de sinistralité présenté et la taille de la commune, la compagnie AXA ne souhaite pas répondre à cet appel à concurrence.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE NCA DANS CADRE DE L'AGENDA 21 POUR LA CRÉATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention et de solliciter la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de l'Agenda 21, afin de permettre la réalisation d'un verger conservatoire de variétés locales de pommiers et poiriers et châtaigniers, aménagement d'un espace convivial (aire de pique nique, parcours botanique et création de 5 jardins familiaux).

Une demande de subvention d'un montant de 1000 € a été également faite auprès de la Fédération de chasse afin d'ériger un grillage pour protéger les nouvelles plantations.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA MÉTROPOLE NCA EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'IRRIGATION

Monsieur le premier adjoint informe qu'il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention et de solliciter la Métropole Nice Côte d'Azur, afin de permettre la réalisation de divers travaux, tels que :

- La mise en place d'un dégrilleur sur la conduite de l'eau d'irrigation dont les travaux sont prévus au mois de septembre prochain. Cet ouvrage sera à l'aplomb du mur et en partie sur la route. Il sera d'une longueur de 4 mètres par 1.50 mètres (intérieur) ;
- La réfection du tubage sur une partie du canal sis quartier des Condamines en vue d'alimenter également le verger conservatoire.

Les propriétaires riverains seront informés de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

En aparté, à la vacherie de Salès :

- 3 tables de pique nique ont été installées
- Le barbecue est à déplacer
- La station sismologique est installée ; l'inauguration reste à faire. Des panneaux devront être apposés.

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de subventionner les associations désignées ci-dessous et ayant produit les justificatifs nécessaires :

	Exécuté 2014	Demandes 2015	Proposition 2015
Les petits Cugulés	2 000 €	2 500 €	2 000 €
Les Rencontres de Venanson	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Ski club la Colmiane	250 €	Pas de montant demandé	100 €
Chœur baroque haut pays	200 €	450 €	200 €
Rugby club Vésubien	200 €	/	200 €
Amicale de la St Jean	100 €	Pas de montant demandé	100 €
Ass. Résidents Hôpital St Antoine	150 €	/	150 €
Amicale des Forestiers Lantosque	100 €	/	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	150 €	/	300 €
Chorale de l'Amitié	250 €	/	250 €
La compagnie de la Hulotte	100 €	Pas de montant demandé	0 €
Les Amis de la Madone	100 €	/	100 €
Association des Pèlerins	0 €	/	100 €
Collège J. Franco	100 €	200 €	0 €
ADMR	0 €	Pas de montant demandé	100 €
Comité des Fêtes	0 €	/	500 €
AMONT	0 €	300 €	300 €
TOTAL	5 700 €		6 500 €

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN VUE DE LA RÉFECTION DU TOIT DE LA SALLE COMMUNALE PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention et de solliciter le Conseil Départemental, afin de permettre la réfection du toit de la salle communale (rue du Barri).

Monsieur le premier adjoint précise que le montant aurait pu être divisé par deux mais le problème des tuiles aux normes et l'enlèvement de l'amiante, font augmenter la prestation.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE AUTORISATION DE LANCER UNE PROCÉDURE MAPA EN VUE DE LA RÉFECTION DU TOIT DE LA SALLE COMMUNALE PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de lancer une procédure de marchés publics MAPA, afin de permettre la réfection du toit de la salle communale (rue du Barri).

Le MAPA pourrait être prochainement lancé afin que les travaux puissent avoir lieu avant l'hiver.

Adopté à l'unanimité.

APPEL A CONCURRENCE AUPRÈS DES ARTISANS DE LA VALLÉE EN VUE DE LA RÉFECTION DU CRÉPI DES MURS INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de lancer un appel à concurrence auprès des artisans de la vallée de la Vésubie, pour la réfection du crépi des murs intérieur et extérieur du cimetière.

Adopté à l'unanimité.

APPEL A CONCURRENCE EN VUE DE LA RÉALISATION DE COLUMBARIUMS AU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de lancer un appel à concurrence, pour la réalisation de columbariums au cimetière communal.

Un courrier de mise en concurrence sera envoyé aux artisans de la vallée.

Adopté à l'unanimité.

ADHÉSION A L'ASSOCIATION FONCIÈRE AGRICOLE DE LA CHATAIGNERAIE DU PAYS DE LA TINÉE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association foncière agricole de la châtaigneraie du Pays de la Tinée, dont le montant de la cotisation s'élève à 15 € pour l'année. Cette association nous fournira des plans de châtaigniers afin de doter notre verger conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'AMONT DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DE LA CHAPELLE STE CLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire une convention avec l'association AMONT, dans le cadre de la valorisation de la chapelle Ste Claire et l'édition d'un livret qui sera mis à la vente. Elle organisera des visites 2 à 3 fois par an afin de faire visiter le village.

Une convention devra être prise concernant la traduction de la bulle du pape, la valorisation de la chapelle Ste Claire et l'église.

Les documents inhérents à ce projet devraient être rassemblés fin octobre/début novembre.

Montant des interventions 3 000 €uros (détail), prévu au budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA SUPPRESSION DE L'ACADÉMIE DE NICE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à adresser un courrier au Premier Ministre concernant le maintien de l'Académie de Nice dans ses frontières actuelles.

Considérant que l'Académie de Nice a été créée en 1965 et qu'elle regroupe aujourd'hui près de 1500 établissements, 360 000 élèves, 50 000 étudiants, 32 000 personnels ;

Considérant que les limites de la Région Provence Alpes Côte d'Azur n'ont pas été modifiées par la loi du 16 janvier 2015 ;

Considérant que la Région PACA avec Marseille, Nice et Toulon compte trois des quinze plus grandes villes de France ;

Considérant que la suppression de l'Académie de Nice aboutirait à la constitution d'un ensemble administratif bien trop vaste ;

Considérant que la suppression de l'Académie de Nice entraînerait un éloignement des lieux de gestion et de décision pour les citoyens des Alpes-Maritimes et du Var ;

Le Conseil municipal de la commune de Venanson, demande au Premier Ministre le maintien de l'Académie de Nice dans ses frontières actuelles.

Adopté à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN AUX HÔPITAUX RURAUX CONTRE LA BAISSÉ DES CRÉDITS

Monsieur informe qu'il a été créé un conseil de surveillance de l'hôpital dans la perspective de la participation de l'ARS mais il est clair qu'à terme, les lits de médecine vont disparaître car les médecins font défaut. Les prémices de déplacements de personnel de St Martin Vesubie sur Roquebillière est en cours, deux personnes ont déjà été transférées.

Dans le budget 2015 de l'hôpital de Saint Martin Vesubie dont l'ARS a fait une dotation, 80 000 € de moins concernant les lits de médecine. Cela va poser des problèmes d'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, les travaux (oxygène et vide) ne peuvent pas être mis dans les chambres qui comportent deux lits et non plus de chambres individuelles.

L'objectif du gouvernement est de faire disparaître les lits de médecine mais toutefois, prend compte de la spécificité de la vallée.

Monsieur le Maire souhaite qu'une étude soit faite pour que le salaire du médecin qui assure les visites des hôpitaux soit pris en charge par chaque commune comme le portage des repas par exemple.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de soutenir l'action contre la baisse des crédits des hôpitaux ruraux et propose de prendre une motion :

Considérant la décision de l'Agence Régionale de Sante PACA annonçant une diminution budgétaire programmée sur les trois prochaines années dont plus de 80000 euros au détriment de l'hôpital St Antoine de St Martin Vésubie,

Considérant l'impact d'une telle décision : suppression des 8 lits de médecine de la vallée de la Vésubie ainsi que le licenciement d'une partie du personnel afférant,

Considérant l'inquiétude des élus locaux en ce qui concerne la suppression des services publics dans nos vallées rurales justifiée par un manque de rentabilité au détriment de la qualité de vie des patients et/ou des usagers.

Adopté à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DES PERSONNELS DE L'ONF

Monsieur le Maire que notre agent forestier n'a pas été remplacé.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association des maires ruraux des Alpes Maritimes :

▲ **DEMANDE** à l'État de conforter le régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

- Un caractère national permettant la péréquation entre les territoires,
- Un contenu en termes de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, à minima, à leurs niveaux actuels,

▲ **DEMANDE** à l'État de continuer à confier la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés ;

▲ **RÉAFFIRME** son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF ;

▲ **ESTIME** que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'État ;

▲ **APPORTE** son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A l'initiative de l'AMF, une mobilisation est organisée les 19 et 20 septembre, contre les baisses des dotations de l'État. Venanson soutient cette action et Monsieur le Maire demande à chacun de participer au rassemblement qui aura lieu le samedi 19 septembre à 11h00.

Courrier de D. BELTRAMONE concernant l'entretien de la route métropolitaine du Relais va être adressé à Monsieur FOCA pour suite à donner. Monsieur le Maire informe :

- une dotation cantonale de 25 000 € nous a été attribuée
- la pose des gardes corps ainsi que des places de parking route des Granges pour un coût de 21 000 € vont être effectués
- demande de glissières après chez D. BELTRAMONE car un chêne a poussé et danger lorsque verglas car en devers

Opération du candélabre place St Jean. En effet, lors de l'établissement de la procédure de marché public, la métropole a omis le lot concernant l'enfouissement des réseaux. Suite à une réunion sur place, la commune va devoir faire le nécessaire mais des courriers sollicitant des aides ont été adressés à la métropole ainsi qu'au SDEG.

Le cadran solaire doit être installé dans le courant de la semaine prochaine. 15 cadrans ont été réalisés par des amateurs, lors des ateliers proposés par le Planétarium. L'inauguration se fera en étroite collaboration avec l'association des Rencontres.

Monsieur le Maire informe que le cabanon est loué pour 4 mois (juin à octobre) à Cécile PAUGAM afin qu'elle fabrique ses fromages. Une convention sera établie.

Concernant le point relais service, il sera provisoirement installé sous le gîte place du Lavoir, durant la saison estivale. Un arrêté réglementant le stationnement sur cette place doit être pris.

Monsieur le Maire remercie en son nom et celui du conseil municipal Monsieur José PLENT pour la remise en état de la Founta de Rigons. Celui-ci informe qu'il l'a fait afin que ce site ne soit pas à l'abandon.

Ordures ménagères : les pots de peinture peuvent être récupérer lors de la collecte hebdomadaire. Une barrière est demandée car l'hiver, les papiers s'envolent à travers tout le village.

Monsieur le Maire évoque les terrains en friche qui pourraient être rachetés par la commune. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.